

**Conférence générale**

31e session  
Commission II

**Генеральная конференция**

31-я сессия  
Комиссия II

**com I**

Paris 2001

**General Conference**

31st session  
Commission II

**المؤتمر العام**

الدورة الحادية والثلاثون  
اللجنة الثانية

**Conferencia general**

31ª reunión  
Comisión II

**大会**

第三十一届会议  
第 II 委员会

31 C/8 COM.I  
18 octobre 2001  
Original anglais

Point 4.3 de l'ordre du jour**PROJETS DE RESOLUTION PROPOSANT DES AMENDEMENTS  
AU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2002-2003 (31 C/5)****PRESENTATION**

Le présent document contient un récapitulatif des amendements proposés par les Etats membres concernant le Titre II.A "Institut de statistique de l'UNESCO", et le Titre II.C "Services liés au programme", qui seront examinés par la Commission I, et les observations du Directeur général sur ces amendements.

## Titre II.A – Institut de statistique de l'UNESCO

### Projets relatifs aux thèmes transversaux

**1. Le projet de résolution 60<sup>1</sup> (Pérou)** vise à modifier les résolutions proposées concernant le thème transversal "l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté", dans tous les grands programmes et l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), paragraphes 01400, 02400, 03400, 04400, 05400 et 06400, en ajoutant deux nouveaux alinéas proposant que l'UNESCO (i) définisse des critères pour l'évaluation et le suivi de la mise en oeuvre des projets relatifs à l'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté, et pour l'évaluation de leurs effets, et (ii) assure une coopération intersectorielle et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et les échanges d'expérience dans l'exécution des projets approuvés. Les incidences budgétaires de ce projet de résolution, à financer sur des ressources extrabudgétaires, seraient de 200.000 dollars des Etats-Unis.

*Le Directeur général appuie pleinement cette proposition, qui est conforme aux objectifs et principes de la stratégie proposée pour "l'éradication de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté" décrite dans le Projet de stratégie à moyen terme (paragraphes 173 à 196) et qui renforcerait aussi les projets apparentés déjà envisagés dans les thèmes transversaux, en particulier ceux qui figurent aux paragraphes 03417 et 6411.*

[31 C/5, par. 06400]

## Titre II.C – Services liés au programme

### Bureau de l'information du public

**2. Le projet de résolution 37 (Fédération de Russie, France, Uruguay, Sainte-Lucie, République démocratique du Congo, Philippines, Belgique, Barbade, Emirats Arabes Unis, Kazakhstan, Libéria, Liban, Irak, Egypte, Cuba, Ukraine, Cameroun)** vise à modifier la résolution proposée au paragraphe 09002 en ajoutant, à la fin de l'alinéa (vi) concernant la mise en oeuvre, par l'intermédiaire du Bureau de l'information du public, de la nouvelle stratégie et des nouvelles orientations en matière d'information du public et de communication, les mots "et aussi grâce au renouvellement du *Courrier* de l'UNESCO". Les incidences budgétaires correspondant à l'estimation renouvelée de 4 millions de dollars des Etats-Unis (à revoir) seraient couvertes en premier lieu par des fonds extrabudgétaires, et par le budget ordinaire (activités d'information du public).

En mai de cette année, le Directeur général a présenté au Conseil exécutif une nouvelle stratégie en matière de communication et d'information, centrée sur une communication de substance et une nouvelle relation dynamique avec les médias. Cette stratégie, élaborée à partir des travaux d'un Groupe d'experts créé par décision de la Conférence générale, a été approuvée par le Conseil exécutif. Le Directeur général, notant qu'il ne pouvait financer à la fois cette nouvelle stratégie et le *Courrier* tel qu'il est actuellement publié, a donc proposé de cesser la publication du *Courrier*.

---

<sup>1</sup> Ce projet de résolution sera aussi examiné par les Commissions II, III, IV et V.

Le projet de résolution semble favorable à la poursuite de la publication du *Courrier* sous sa forme actuelle tout en reconnaissant la nécessité de le rendre plus viable et rentable. Les incidences financières s'élèvent à quelque 4 millions de dollars des Etats-Unis.

*Le Directeur général considère qu'il ne peut dégager un tel montant dans le cadre du budget du BPI sans remettre en question la nouvelle stratégie en matière de communication et d'information.*

*Si la Conférence générale approuve cette résolution telle qu'elle est proposée et au cas où des ressources extrabudgétaires ne seraient pas obtenues en temps utile, il faudrait que la Conférence générale détermine les programmes de l'UNESCO sur lesquels les fonds requis devront être prélevés.*

**[31 C/5, par. 09002]**